

ÉCRANS DE GARDE POLYCARBONATE

1. IDENTIFICATION

Désignation	Écrans de garde en polycarbonate WUITHOM®				
Utilisation	Protections faciales contre les projections incandescentes lors des travaux de soudage, de découpe, de perçage, de fraisage ou de meulage				
Fournisseur	WUITHOM® S.A.S. - ZI "La Côte" - N°1 Montalier - 33210 PREIGNAC				
Téléphone	+33 (0)5 56 636 888	Fax	+33 (0)5 56 636 880	E-mail	info@wuihom.fr
				Site web	www.wuihom.fr

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Brûlures Projections de particules incandescentes et la chaleur provenant d'éléments portés à une température élevée.

Les écrans de garde en polycarbonate protègent les filtres optiques de soudage ou le visage de l'utilisateur lors des opérations de soudage, de découpe, de perçage, de fraisage ou de meulage. Si les écrans sont employés correctement, ces derniers ne présentent aucun danger pour la santé de l'opérateur.

3. COMPOSITION

Matériaux verre minéral Dioxyde de silicium

Les écrans de garde en polycarbonate ne contiennent aucunes substances dangereuses pour l'opérateur selon la classification CE : 67/548/CEE.

4. PREMIERS SECOURS

Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Voies respiratoires	Sortir de la zone d'intervention aux 1 ^{ers} signes de vertiges, d'irritations ou de perceptions d'odeurs. En cas de perte de connaissance, déplacer l'opérateur à l'air frais. Si la respiration s'arrête, effectuer la respiration artificielle et contacter de toute urgence un medecin.
Peau	BRÛLURES, ÉRYTHÈME : stopper l'exposition
Yeux	COUP D'ARC, FUMÉES, CORPS ÉTRANGERS : rincer à l'eau fraîche + collyre

5. MESURES CONTRE L'INCENDIE

Température d'auto-inflammation Estimée 630 ° C

Moyen d'extinction approprié Brumisateur d'eau, extincteur à dioxyde de carbone (CO₂), à poudre ou à mousse.

Utiliser des protections collectives afin de préserver les environnants autour du soudeur. Utiliser des toiles anti-chaleur afin de protéger les points vulnérables autour de la soudure ou du meulage.

6. MESURES À PRENDRE

Précautions techniques	Les écrans de garde en polycarbonate incolores ou teintés ne protègent pas l'opérateur des fortes émissions de lumière émises lors des travaux de soudage à l'arc électrique. Les vitres de protection doivent être changées régulièrement, lorsque celles-ci perdent leur flexibilité, se déforment ou si des éléments obstruent toujours le champ de vision après le nettoyage (impacts, rayures)
Précautions d'ordre écologique	Lors de l'évacuation des produits usagés, respecter les prescriptions locales concernant les déchets et les résidus.
Méthode de nettoyage	Utiliser un nettoyeur pour vitre ou une solution à base de savon doux appliqué sur un chiffon ou une serviette en papier.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation	Manipuler les verres minéraux conformément aux normes d'hygiène et de sécurité industrielle. Utiliser un dispositif d'aspiration d'air en cas de formation de poussière.
Stockage	Stocker le matériel monté ou séparé dans son emballage d'origine dans un endroit sec et aérée pour éviter la formation de poussière, à l'abri des rayons du soleil et compris entre -10 et +55 °C.

ÉCRANS DE GARDE POLYCARBONATE

8. PROTECTION INDIVIDUELLE

Habillement	Porter des vêtements de protection adaptés, type tablier, manchettes, guêtres, pantalon de soudage, afin d'isoler le corps du courant électrique et des projections incandescentes.
Protection respiratoire	Aucune mesure spéciale n'est requise ; utiliser une protection respiratoire individuelle à ventilation assistée adaptée dans un environnement pollué.
Protection des mains	Utiliser des gants spéciaux pour isoler les mains du courant électrique et de la chaleur.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique	Solide	Température d'auto-inflammation	630 ° C environ
Aspect	Plaque	Hydrosolubilité	Insoluble
Couleur	Divers	Densité	> 1,2 (Eau = 1)
Odeur	Aucune	Teneur en Composé Organique Volatil (COV en %)	Négligeable
Décomposition thermique	> 145 ° C		

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité	Stable dans des conditions normales.
Conditions critiques	Eviter des températures supérieures à 200 °C sous peine de décomposer les vitres de protection. À très haute température, les écrans de garde en polycarbonate peuvent dégager des gaz dangereux.
Produits de décomposition dangereux	L'inflammation d'une vitre de protection produit une épaisse fumée noire contenant des produits de combustion dangereux, des oxydes de carbone et des fragments d'hydrocarbures.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Dans des conditions normales, les écrans de garde en polycarbonate ne sont pas connus pour être nuisibles à la santé.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Les vitres de protection en polycarbonate ne sont pas biodégradables et présentent donc un risque écologique.

13. INFORMATIONS LIÉES À L'ÉLIMINATION

Utiliser les techniques d'élimination en accord avec la réglementation en vigueur et le respect de l'environnement. Favoriser le recyclage des déchets.

14. INFORMATIONS LIÉES AU TRANSPORT

Aucun règlement ou restriction ne s'applique à ce produit.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Conforme à la réglementation 2002/95/CE sur la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques (RoHS) et 2000/53/CE sur la fin de vie des appareils hors d'usage. Respecter l'ensemble des réglementations en vigueur. Prendre ses précautions lors des travaux de soudure. Se protéger et protéger les personnes aux alentours.

16. AUTRES DONNÉES

Cette fiche de données de sécurité complète les fiches techniques, mais ne les remplace pas. Les indications précédentes sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances au sujet du matériel indiqué et sont établies en toute âme et conscience. Nous signalons aux utilisateurs que des risques peuvent surgir si le produit est utilisé à des fins autres que celles qui sont prévues.

La fiche ne dispense en aucun cas l'utilisateur de respecter les dispositions légales. Il est de sa complète responsabilité de respecter les mesures de protection à appliquer lors de l'utilisation du matériel.

La société WUITHOM® ne peut être tenue responsable des blessures, dommages ou pertes résultant directement ou indirectement de l'utilisation conforme ou non de ce matériel.